

Réorganisation du siège : une large participation des agents... sous contrainte(s) !

Réunion du 25 mars : l'administration n'a rien compris !

Lors de la réunion du 25 mars, la CGT a émis des réserves auprès de Philippe Béval sur la mise en place d'une énième réorganisation à l'heure où l'établissement et ses agents ont davantage besoin de stabilité et de résoudre des problèmes récurrents de souffrance au travail. Certes, il faut améliorer certains fonctionnements. Mais nous avons demandé que cette réorganisation, si elle doit se faire, ne se fasse pas contre les agents mais avec eux pour que le remède ne soit pas pire que le mal.

Comme la direction est récente et n'a visiblement pas pris connaissance des différents métiers, missions et interactions réelles entre les services, une participation des agents, forts de leur expérience et de leur savoir-faire ne peut qu'apporter davantage à la réflexion en cours... si réflexion il y a.

Une concertation sous contraintes

Le « message aux agents du siège » envoyé mercredi soir est pour le moins consternant et ressemble plus à une confiscation de la parole qu'à une « démarche participative ». Ainsi les agents doivent s'engager « à participer à toutes les réunions » d'un groupe de travail au risque sinon « de priver un collègue de la possibilité de s'exprimer ». Ou comment faire culpabiliser un agent sur sa volonté de s'inscrire et de participer.

« La participation aux groupes doit être constructive et active. [...] des rapporteurs seront désignés. Des contributions particulières pourront être demandées à certains participants. La participation à un groupe de travail peut signifier une charge de travail supplémentaire. » Ou comment pousser un agent à y réfléchir à deux fois avant d'être sûr d'avoir la capacité de gérer et son travail et sa participation aux groupes. Des fois que ces réunions ne seraient pas en soit du travail à part entière...

Et que dire du « devoir de réserve et de confidentialité » qui devrait s'appliquer « à tous les participants du groupe »? Un agent qui se verrait poser une question par un collègue sur sa réunion n'aurait pas le droit d'y répondre ? Cela serait classé secret défense ? Où est la transparence ?

En quelques lignes, le président du Centre des Monuments Nationaux a démontré qu'il ne croit pas à une démarche participative et ouverte. **Sa volonté ici affichée est de brider l'expression par une tentative d'intimidation visant à décourager la participation des agents à la concertation générale, et non de libérer la parole ni de permettre une réflexion collective et ouverte.** À tout cela s'ajouterait l'application d'une restriction de la participation soit disant imposée par des problèmes de logistique (pas de salle assez grande). Par ailleurs, certains groupes de travail sont censés répondre à des questions de fond en seulement... 3 heures de temps ! Dans de telles conditions, les échanges risquent d'être tout sauf fructueux.

Monsieur Béval, quand on a de grandes ambitions comme celles de réformer un grand établissement public culturel, on s'en donne les moyens. On y associe pleinement les agents, on ne s'arrête pas à des questions matérielles !

La section CGT-Siège revendique :

Nombreux sont ceux qui pensent que tout est déjà joué. C'est donc à la direction de faire la démonstration inverse aux personnels :

- En supprimant le quota de participation.
- En laissant le temps à la réflexion (des réunions de plus d'une heure trente avec un ordre du jour précis diffusé suffisamment tôt).
- En diffusant à tous les agents du siège et aux administrateurs les comptes-rendus des groupes de travail sous 48 heures.

Par ailleurs, **les agents attendent de la direction qu'elle leur présente clairement les diagnostics établis et les dysfonctionnements repérés qui motivent selon elle cette réorganisation.** Les agents attendent aussi que leur soient précisés les objectifs visés pour le CMN dans la mise en œuvre d'une nouvelle organisation.

Et cela d'autant plus que **la perspective d'une réorganisation éveille chez de nombreux agents des inquiétudes quant à la défiance de la direction vis-à-vis de leurs compétences, à la remise en cause par celle-ci de leur cœur de métier,** aux éventuels repositionnements géographiques et hiérarchiques qui pourraient intervenir à cette occasion. De nouvelles souffrances présentes et à venir pour lesquelles nous demandons à la direction des réponses rapides.

Paris, le 4 avril 2013